

Signification par affichage du 15 septembre au 15 octobre 2025

AVIS PUBLIC COUR MUNICIPALE DE REPENTIGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

Ville de Repentigny

-VS-

ROCHFORT, LUC (rue Lacombe, Repentigny) – 2 constats : 4046698 et 4046699
CHAREST, MAXIME (rue Duquesne, Montréal) – constat : 4048370
ODAIKO, EMMANUEL LEWIS (rue Sidney, Trenton, Ontario) – constat: 4046619
9462-5225 QUÉBEC INC. (rue Allée #5, Saint-Hubert) – constat : 4041717
LEBEL, MARTIN (boul. de Salette, Saint-Jérôme) – constat : 4045645

CONSTAT D'INFRACTION

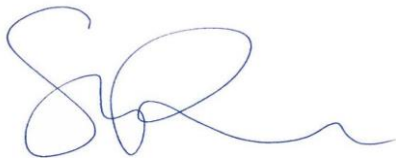
PRENEZ AVIS qu'une poursuite pénale a été intentée contre vous au moyen d'un constat d'infraction et débuté au moment de la parution de cet avis de publication. Une copie du constat est déposée au greffe de la Cour.

TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l'obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité, de non-culpabilité ou effectuer votre paiement, dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de parution de cet avis.

Le plaidoyer ou paiement doit être transmis à la **Cour Municipale de Repentigny**

À DÉFAUT de transmettre votre plaidoyer ou d'effectuer votre paiement, la poursuite sera instruite par défaut et un jugement rendu sans autre avis ni délai.



Sonia Pépin
Greffière-audiencière
Cour municipale de Repentigny
(450) 470-3500